

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/04

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10 DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Services Techniques

Objet : Demande de subvention relative au programme de vidéoprotection – appel à projet – Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Vu le Code général des collectivités territoriales ; lab les de mieté al lus

Vu le dispositif mis en place concernant le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance ;

Considérant que la commune de Saint-Nom-la-Bretèche souhaite aménager et améliorer les systèmes de caméras aux entrées de ville, soit 7 caméras ;

Considérant que la commune est éligible au dispositif d'aide ;

DÉCIDE:

Article I : d'approuver le plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant €	Désignation	Montant €
Caméras	24 365,00	Subvention FIPD appel à projet (50%)	12 182,50
		Fonds propres	12 259,30
TOTAL HT	24 365,00	FCTVA (16,404%)	4 796,20
TOTAL TVA	4 873,00		
TOTAL TTC	29 238,00	TOTAL TTC	29 238,00

Accusé de réception en préfecture 078-217805712-20230120-2023-04-AR Date de réception préfecture : 20/01/2023 Article 2 : de solliciter des subventions auprès de tous organismes susceptibles d'apporter une aide financière sur ces dossiers et de signer tous les documents s'y rapportant.

Article 3 : de s'engager à financer la part des travaux restant à charge.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 19 janvier 2023

Mis en ligne le **2.9../.01..**/2023

Document rendu exécutoire le . (a. l. a. l. /2023

Certifié par le Maire

Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Services

Pascal PARISSIER

Le Maire

ler Vice-président de la communauté de communes Gally Mauldre

Gilles-STUDNIA